

Réunion téléphonique du 2 février 2018

P.V. n° 14

Présents : MM. GUIGNARD - BOESSO – CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE FEMININE NOUVELLE-AQUITAINE

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 14 matches de ce tour, à l'exception de la rencontre : S.O. Châtelleraut / A.S. Chambertoise – F.C. Uzerche – Entente Troche-Vigeois qui n'a pu avoir lieu suite à un arrêté municipal sur les installations de St-Gervais les Trois Clochers pris le samedi 27/01/2018 dans l'après-midi.

Ce match est fixé le dimanche 18/02/2018 à 15h00.

Calendrier des 1/8èmes de finale :

8 matches avec 12 vainqueurs du 4^{ème} tour + 4 entrants.

La Commission a procédé à la constitution de **2** groupes géographiques puis le tirage est effectué dans les locaux de la LFNA à Puymoyen par Louis et Thomas, présents à la LFNA dans le cadre d'un stage de découverte de classe de 3ème.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 11 MARS 2018 à 15H00.**

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres et les arbitres-assistants seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- LA REGLE DES REMPLACEES-REPLACANTES S'APPLIQUE.

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2 È SECTEUR SUD

Match n° 20100513 – Poule C – Niveau 3 – E.S. Eysinaise (2) / Cocarde de St-Laurent et Benon du 28/01/2018

Courriel de Cocarde de St-Laurent et Benon du 27/01/2018 à 16h09 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Cocarde de St-Laurent et Benon.**

Amende de 102 euros pour forfait à Cocarde de St-Laurent et Benon (2^{ème} forfait).

Match n° 20100524 – Poule C – Niveau 3 – Cocarde de St-Laurent et Benon / S.A. Mérignacais du 04/02/2018

Courriel de Cocarde de St-Laurent et Benon du 01/02/2018 informant de son forfait général.

La Commission déclare le **forfait général de Cocarde de St-Laurent et Benon.**

Amende de 204 euros pour forfait à Cocarde de St-Laurent et Benon (3^{ème} forfait).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD